



Lycée Paul Moreau
51 Chemin Bras-Panon
97412 Bras-Panon
Tel : 02 62 51 61 61 Fax : 02 62 51 51 34

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/12/2018

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 03/12/2018, le Conseil d'Administration se réunit sur proposition du Chef d'Établissement pour une séance extraordinaire sous la présidence de Mme VUILLERMOT Sonia. La séance commence à 17h15.

Sont absents et excusés :

Mme CAZET Sabrina (Parent d'élève), Mme HOARAU DE BOISVILLIERS Noëlla (Parent d'élève), M. MOURGAPAMODELY Roger (Enseignant).

Sont absents et non excusés :

Mme ARZAL Sophie (Représentante de la collectivité territoriale), M. FONTAINE Luc-Guy (Conseiller Régional), Mme ITARRE Roselyne (Parent d'élève), M. JAUZE Sébastien (ATTEE), Mme MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Conseillère Régionale), M. SAVIGNY Jean-Michel (Parent d'élève), M. VINGUETAMA-PERIANAGOM Lucas (TL).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent Conseil d'administration sont effectuées par M. Alcé MAILLOT, Proviseur-Adjoint, que nous remercions.

Cette séance extraordinaire du Conseil d'administration fait suite à une absence de quorum le vendredi 30 novembre 2018. De ce fait la séance du jour ne nécessite pas de quorum.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Il n'y a pas de remarques concernant le procès-verbal du 11/10/2018.
Les membres procèdent au vote.

Le compte rendu du précédent Conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Madame la Présidente propose les modifications suivantes de l'ordre du jour :

-Point 14 modifié : banalisation pour les élèves du vendredi 21/12/2018, atelier pour les enseignants.

-Ajout exceptionnel d'une question diverse (qui devient point 15) liée à la récupération des heures de cours manquées suite aux événements qui se sont déroulés à La Réunion.

Le projet d'ordre du jour en 15 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

Point N° 3 - Projet de budget 2019

Madame la Présidente remercie Madame RÉAME, adjointe-gestionnaire pour le travail effectué dans la gestion du budget EPLE.

3 - 1 - Le Budget

Vote du budget 2019.

Le budget ,exercice 2019 est voté à l'unanimité après présentation d'un power-point explicatif à l'ensemble du CA.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 2 - Budget du voyage aux Comores et Angleterre

Madame la présidente demande aux membres du conseil de se prononcer sur les budgets voyage aux Comores et en Angleterre qui ont été modifiés (plus de subvention Région en 2019 entre autre).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 3 - Calendrier d'ouverture et fermeture du service de restauration

L'adjointe-gestionnaire informe le conseil d'administration des dates de fermeture de la demi-pension pour l'année scolaire en cours.

Point N° 4 - Délégation du Conseil d'Administration accordée au Chef d'Établissement pour passer tous les marchés et conventions à incidence annuelles

Le Conseil d'administration donne délégation au Chef d'Établissement pour passer tous les marchés et conventions à incidence annuelle.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - Liste non exhaustive des conventions susceptibles d'être signés par le Chef d'Établissement en 2019

Madame la Présidente présente la liste non exhaustive des conventions susceptibles d'être signées en 2019.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - Liste non exhaustive des contrats susceptibles d'être signés par le Chef d'Établissement en 2019

Madame la Présidente présente la liste non exhaustive des contrats susceptibles d'être signées en 2019.

Point N° 7 - Règlement régional du Service de Restauration et d'Hébergement

Le Règlement régional du Service de Restauration et d'Hébergement est présenté par Madame l'adjointe-gestionnaire pour vote.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 8 - Liste des tarifs applicables pour l'année 2019

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'adopter les tarifs applicables dans l'EPLÉ pour 2019.

Les tarifs applicables dans l'enceinte de l'établissement n'ont pas changé depuis l'an passé.

Quant aux tarifs restauration, le Conseil d'administration n'a plus à les voter, ils sont de la responsabilité de la Région.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 9 - Décision Budgétaire Modificative n°8

Mme RÉAME présente des Décisions Budgétaires Modificatives pour information, notamment celles qui concernent les cordées de la réussite.

Point N° 10 - Accord cadre du Rectorat pour la location de salle

Chaque année le Conseil d'administration vote les tarifs de la "location" des salles en EPLE pour des formations rectorales.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 11 - Charte des voyages scolaire 2019

La charte des voyages scolaires, jusqu'alors inexistante, permet de fixer un cadre opposable en cas de problématique notamment.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 12 - Budget Olympiades de Sciences de l'Ingénieur

Chaque année l'établissement participe aux Olympiades des Sciences de l'Ingénieur. Chaque année, il est demandé à chaque EPLE de voter un budget qui permettrait de couvrir les frais des participants si d'aventure ils étaient sélectionnés pour partir défendre les couleurs de La Réunion au National. La quote-part de l'établissement se monterait à environ 3400€.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 13 - Conventions

13 - 1 - Conventions pour les Périodes de Formation en Milieu Professionnel à l'étranger

Madame la Présidente demande au Conseil de voter pour une convention protégeant les élèves et l'établissement lors de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) qui se déroulent à l'étranger (hors Union Européenne). Cette dernière restera modifiable autant que de besoin en fonction des spécificité rencontrées dans ces pays, ce, par des avenants.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

13 - 2 - Conventions MLDS

Les membres votent comme chaque année, la conventions Accompagnateur-Médiateur et Dispositif Innovant pour la persévérance scolaire.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 14 - Banalisation pour les élèves du 21/12/2018

Le vendredi 21 décembre fait suite à un jour férié à la Réunion.

Nous savons que la plus grande majorité des élèves (expérience de l'an dernier) ne se présentera pas au lycée ce jour là.

C'est une situation épique à gérer pour les services de vie scolaire et de restauration , situation problématique pour les enseignants qui n'ont que quelques élèves (cours, pas cours, "goûter"...))

Il est donc proposé de banaliser cette journée du 21 décembre pour les élèves et de proposer des ateliers (conférences, débat, apport de connaissances des outils disponibles dans l'établissement...) à l'ensemble des personnels de la communauté éducative.

Un représentant des personnels émet le souhait que les étudiants de BTS travaillent ce jour là, un autre exprime le fait qu'une sortie d'Enseignement d'Exploration EPS est programmée.

Madame la Présidente décide que la situation sera vue au cas par cas.

Un représentant des élèves explique dans un premier temps que si il y a cours, les élèves de sa classe viendront, pour dire ensuite que si ils sont peu, ils ne travailleront pas...

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	14
Nombre d'abstention :	1	Nombre de votes CONTRE :	4

La délibération est adoptée.

Point N° 15 - Questions diverses

15 - 1 - Climatisation ET Central de Traitement d'Air

Un représentant des personnels demande si les climatisations et la Centrale de Traitement d'Air (CTA) seront révisées, nettoyées car cela n'a pas été fait depuis longtemps.

Madame la gestionnaire rappelle que les climatisations ont toutes été nettoyées en 2017.

Un devis est en cours pour cette année.

Pour la CTA, matériel pédagogique, les élèves et les enseignants sont supposés s'occuper de la maintenance: cela fait partie de leurs apprentissages.

Un représentant des personnels enseignants soulève le problème de la CTA mise en route pour "rafraîchir" une salle de classe alors qu'elle est dévoreuse d'énergie. De plus, elle resterait souvent allumée.

Madame la Présidente précise que l'agent d'accueil effectue un tour tous les soirs pour éteindre tout ce qui est resté allumé dans les salles et qu'elle est souvent confrontée à des problématiques de ce type.

15 - 2 - Plan Ordinateur Portable (POP) : usage et recharge des tablettes

Les élèves entrants sont équipés de tablettes numériques cette année:

Un parent d'élève demande quelle est la politique de l'établissement à ce sujet concernant la possibilité de recharger durant la journée.

Madame la Présidente répond que la politique de l'établissement est inchangée : ordinateurs ou tablettes, rien n'est rechargé dans l'enceinte de l'établissement pendant le temps scolaire excepté pour les élèves présentant un handicap.

15 - 3 - Ecole ouverte

Un membre du Conseil demande si l'établissement aurait des heures dans le cadre d'école ouverte pour récupérer les cours manqués durant les événements.

Madame la Présidente répond que, jusqu'à ce jour, elle n'a reçu aucune indication à ce sujet.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du Conseil d'administration est levée à 19 h 05.

Le responsable de la prise de notes


Alcé MAILLOT

